

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES – QUÉBEC

Mission, objectifs, principes directeurs et gouvernance¹

1.- HISTORIQUE	1
2.- MISSION.....	1
3.- OBJECTIFS	2
4.- PRINCIPES DIRECTEURS.....	2
5.- GOUVERNANCE - FONCTIONNEMENT DU GTN.....	3

Introduction

On constate que dans l'ensemble du système éducatif, les technologies de l'information et de la communication permettent de diversifier les modes d'enseignement et d'apprentissage. Ainsi on retrouve maintenant toute une gamme de formes hybrides d'enseignement où s'entremêlent les méthodes traditionnelles avec les nouveaux moyens générés par l'ère du numérique. Cette introduction des outils et des contenus numériques a le potentiel, quand ils sont utilisés à bon escient, d'avoir un impact positif sur la qualité et la quantité des ressources disponibles aux enseignants, aux élèves et aux étudiants, ainsi que sur la qualité de la formation elle-même. C'est dans ce contexte, et plus particulièrement dans celui de la multiplication des investissements en ressources humaines et financières dans la production de ressources d'enseignement et d'apprentissage (REA) numériques et de la volonté d'optimiser ces investissements qu'est né le Groupe de travail sur les normes du Québec (GTN-Québec).

1.- Historique

Le GTN-Québec a été formé en janvier 2003 avec l'appui du ministère de l'Éducation du Québec avec le mandat² d'assurer une veille sur l'évolution des tendances dans le domaine des normes, de formuler des avis et des recommandations pour répondre aux demandes du gouvernement ou des établissements d'enseignement, de produire une étude sur l'application de normes et standards en formation en ligne au Québec, d'organiser des ateliers de sensibilisation et d'assurer une présence québécoise sur les tables canadiennes et internationales de normalisation. La mise au point du profil d'application Normetic et l'amorce de son implantation a été le fait marquant de cette période. L'ensemble de ce mandat est complété ou en cours de réalisation. Il convient maintenant d'actualiser la mission et les objectifs et de préciser le mode de fonctionnement de GTN-Québec afin d'affronter les prochaines étapes de sa démarche.

2.- Mission

La mission du Groupe de travail sur les normes du Québec (GTN-Québec) est de fournir à la communauté éducative une expertise en matière de normalisation en vue de promouvoir la création et l'enrichissement d'un patrimoine éducatif pour l'ensemble de la communauté éducative au Québec ainsi que pour celle de la Francophonie. Il doit proposer et mettre en œuvre des moyens pour assurer que les ressources de ce patrimoine éducatif soient accessibles, durables et réutilisables afin qu'elles puissent être disponibles et partagées en nombre croissant.

¹ tel qu'amendé par l'exécutif du 3 novembre 2006

² Mandat initial du GTN :

« Le mandat du groupe d'experts est d'assurer une veille sur l'évolution des tendances, de formuler des avis et des recommandations pour répondre aux demandes du gouvernement ou des établissements d'enseignement. Grâce à la subvention obtenue du FAI, il pourra produire une étude sur l'application de normes et standards en formation en ligne au Québec et organiser des ateliers de sensibilisation pour permettre à la communauté éducative de s'approprier ce dossier. En collaboration avec les instances gouvernementales, ses représentants pourront assurer une présence sur les tables canadiennes et internationales. D'autres activités pourront être organisées selon l'évolution du dossier. » Source : Lettre de Marie France Germain, sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur, au Directeur général de la CREPUQ, le 18 décembre 2002.

3.- Objectifs

Grâce au travail effectué depuis sa formation en janvier 2003, le GTN-Québec dispose déjà d'acquis importants en expertise et en connaissances, notamment dans le domaine de l'application de normes. Fort de ses acquis, il doit maintenant se donner une vision des objectifs qu'il souhaite atteindre au cours des prochaines années et orienter la poursuite de son travail en conséquence.

Le GTN-Québec entend assurer la mise en œuvre de mesures concrètes pour atteindre, avec le concours des acteurs concernés, les objectifs suivants :

1. Promouvoir l'adoption et assurer une pénétration significative de bonnes pratiques, soit de règles et de méthodes de travail en matière d'utilisation et d'application de normes, au sein de la communauté éducative, notamment au sein des institutions et des organisations impliquées dans la réalisation et la diffusion de ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage (REA).
2. Rendre accessible une gamme complète d'outils méthodologiques et logiciels habilitant la communauté éducative québécoise à appliquer les normes de façon exemplaire.
3. Dans le cas des REA, développer l'offre et la demande au sein de chaque ordre d'enseignement en y assurant, dans une phase initiale, la disponibilité d'une masse critique de REA numériques accessibles, durables et réutilisables dans un domaine bien ciblé. Par la suite d'autres acteurs tels d'autres ministères, les musées, etc. seront visés et bénéficieront du savoir-faire acquis.
4. Établir des ententes de partage et de collaboration avec des provinces canadiennes et avec d'autres pays, notamment des pays de la francophonie et harmoniser nos méthodes et nos techniques pour faciliter les échanges.
5. Assurer que les besoins de la communauté éducative québécoise soient pris en compte dans l'élaboration des normes internationales des technologies de l'information dans le domaine de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation et, à cette fin, participer au développement de ces normes.

On doit noter que l'atteinte de plusieurs des objectifs ne sera possible qu'avec le concours de divers acteurs institutionnels car l'essentiel de l'effort requis pour leur réalisation relève de leur responsabilité. Il appartient au GTN-Québec de leur donner tout le support possible et de répondre adéquatement aux besoins qui ne manqueront pas de se manifester avec les moyens qui sont de son ressort.

4.- Principes directeurs

Les principes directeurs suivants président à l'orientation des actions du GTN-Québec :

- ➡ La démarche du GTN-Québec en matière de normes et de standards se base sur les besoins des usagers dans les domaines de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation. Il est donc nécessaire que les principales parties prenantes dans ces domaines soient associées au travail de réflexion, de promotion et de soutien à l'implantation de la normalisation au Québec.
- ➡ La démarche s'appuie sur un consensus établi sur l'identification des besoins communs, des exigences et des priorités pour la normalisation dans une perspective à la fois québécoise et favorable aux échanges et aux partages avec des acteurs d'autres provinces et pays, notamment ceux de la Francophonie.
- ➡ La démarche s'appuie sur un certain nombre de besoins de base qui doivent guider l'action du GTN-Québec au Québec et dans ses interventions auprès des instances de développement de normes internationales :
 - Rechercher une approche normative pragmatique et simple pour favoriser l'adhésion des acteurs.

- Promouvoir des normes, des standards et des profils d'application ouverts, disponibles pour tous et évolutifs
 - Assurer de maximiser la correspondance aux autres normes, standards, spécifications et profils d'application.
 - Identifier les exigences opérationnelles, légales et réglementaires qui doivent être soutenues (incluant la protection de la vie privée lorsqu'applicable)
 - Reconnaître la nécessité d'avoir des normes fonctionnelles à divers niveaux de détail et de granularité
 - Assurer que les exigences en matière de multilinguisme et d'adaptabilité culturelle soient intégrées dans l'architecture même des normes.
 - Assurer que la gestion de la propriété intellectuelle soit possible dans divers contextes
 - Assurer que l'adaptabilité nécessaire pour procurer un accès égal aux personnes ayant des déficiences physiques ou intellectuelles soit toujours accommodée par un design inclusif des environnements numériques.
 - Assurer l'interopérabilité permettant la réutilisation de REA à différentes fins, dans différentes applications, dans différents environnements technologiques et différents contextes et par différents modes d'accès.
 - Assurer que la diversité des contextes pédagogiques pour l'utilisation des REA et que leur pertinence pédagogique puissent toujours être prises en compte.
-  Comme plusieurs des exigences du développement des normes pour l'apprentissage en ligne ne sont pas spécifiques au domaine de la formation et peuvent être retrouvées dans d'autres secteurs et disciplines, le GTN-Québec devrait examiner ces secteurs pour une perspective générique et trans-sectorielle. Les normes internationales existantes devraient être utilisées dans toute la mesure du possible.

5.- Gouvernance - fonctionnement du GTN

Ce chapitre porte sur la manière diriger et d'administrer le GTN-Québec

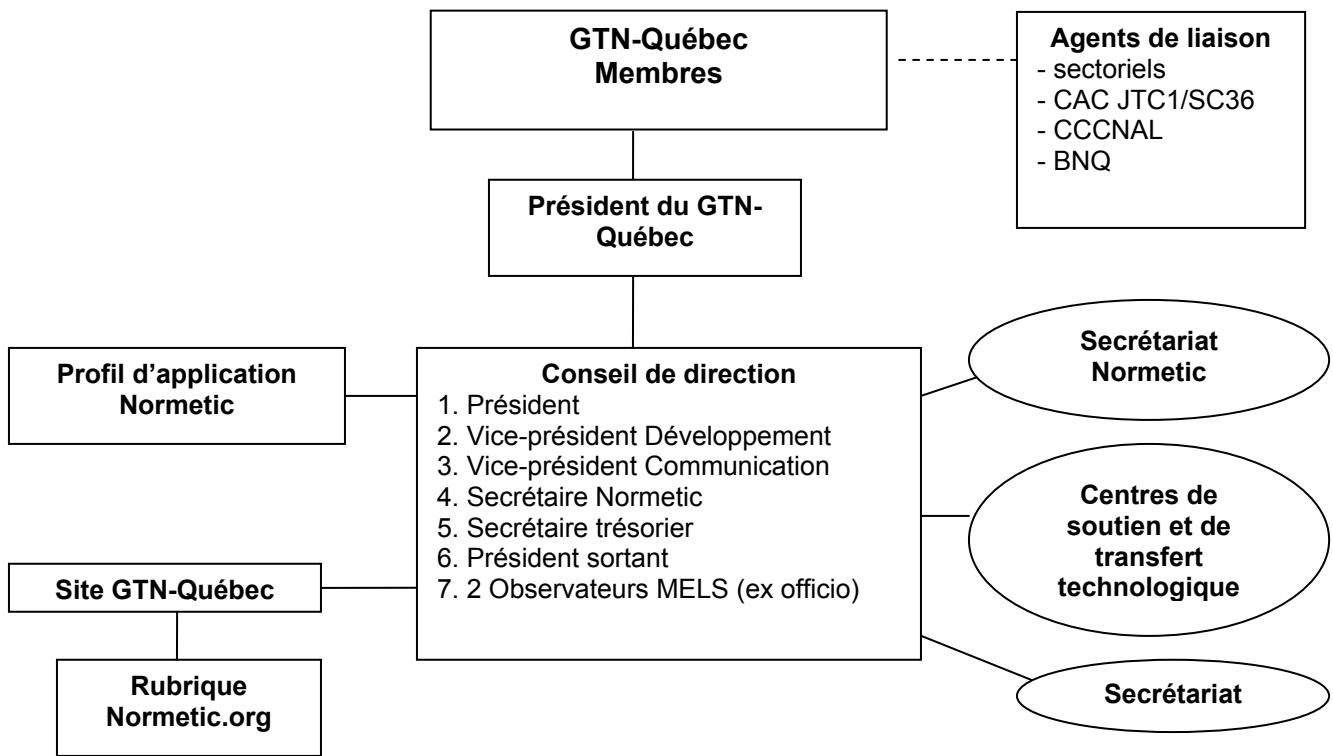
5.1 Le GTN-Québec

Le GTN-Québec est une organisation régie par ses membres qui est soutenue par le ministère de l'Éducation des Loisirs et des Sports.

5.2 Organisation

5.2.1.- Structure organisationnelle

Le GTN-Québec est composé de membres qui se réunissent périodiquement. Il est dirigé par un Président ainsi qu'un Conseil de direction élus par les membres. Outre le Président et les membres du Conseil de direction, certains membres du GTN-Québec se voient confier des responsabilités particulières par la direction : représentation de divers secteurs d'activités et liaisons avec d'autres organismes.



5.2.2.- Membres du GTN-Québec

Tout individu ou tout représentant d'une organisation du secteur public ou privé qui accepte les orientations du GTN-Québec et qui entend contribuer à ses activités peut demander d'en devenir membre en acheminant une demande au Conseil de direction. Une candidature peut également être proposée par un membre actuel. Il appartient au Conseil de direction d'évaluer la candidature et l'accepter ou la refuser.

Membres avec mandats particuliers

Le GTN-Québec souhaite être informé et maintenir des liens avec divers secteurs d'activités et avec divers organismes qui sont les principales parties prenantes concernées par l'objet de sa mission. À cette fin, en plus de leur représentation personnelle ou à titre d'organisation, des membres sont également invités par le Conseil de direction à agir à titre de

- Agents de liaison sectoriels :
 - Primaire et secondaire
 - Collégial
 - Universitaire
 - Secteur privé
 - Gouvernement

Ces agents de liaison sectoriels ont la responsabilité d'informer le GTN-Québec sur les préoccupations, les projets et les activités de ce secteur qui peuvent être pertinents et d'y faire la promotion de la normalisation

- Autres agents de liaison :
 - CAC JTC1/SC36
 - CCCNAL
 - Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Ces autres agents de liaison ont la responsabilité d'assurer les échanges d'information continus avec ces organismes

5.2.3. Réunions des membres du GTN-QUÉBEC

Assemblée générale annuelle

Une assemblée générale annuelle des membres du GTN-Québec doit être tenue pour :

- Désigner le Président (pour 2 ans)
- Désigner les autres membres du Conseil de direction, sauf pour le secrétaire trésorier qui est de facto le responsable du secrétariat et le secrétaire Normetic qui est de facto le responsable du secrétariat Normetic.
- Approuver le plan d'action annuel
- Approuver le budget annuel
- Approuver le calendrier annuel des réunions
- Amender au besoin l'énoncé sur la mission, les objectifs, les principes directeurs et la gouvernance
- Approuver le plan triennal ou la stratégie et au besoin, l'actualiser

Réunions des membres

Outre l'assemblée générale annuelle des membres, le GTN-Québec réunit périodiquement ses membres selon un calendrier annuel prévu à cet effet. Ces réunions permettent de faire le point sur l'avancement des activités et de traiter de tout sujet ou projet soumis par un membre ou par le Conseil de direction. Au besoin, des réunions spéciales peuvent être convoquées par le Conseil de direction.

5.2.4. Président du GTN-Québec

Le Président du GTN-Québec est élu par l'assemblée générale annuelle des membres pour un mandat de deux ans renouvelable une seule fois. Tout membre du GTN-Québec peut être élu.

Le rôle du Président est :

- d'assurer le leadership du GTN-Québec
- de le représenter publiquement lors d'événements ou de colloques
- de le représenter auprès des parties prenantes concernées par l'objet de sa mission, soit les organisations chargées d'implanter la normalisation.
- d'expliquer et promouvoir la mission et les objectifs du GTN-Québec auprès des publics cibles
- et par sa réflexion et son regard critique, faire évoluer, développer et articuler une vision sur les défis à venir dans le domaine de la normalisation et du développement du patrimoine éducatif.

À titre de Président, il accomplit également les tâches suivantes :

- Convoquer les rencontres du Conseil de direction selon le calendrier prévu ou à d'autres moments quand la situation le justifie
- Présider le Conseil de direction
- Présider les réunions des membres et l'assemblée générale annuelle
- Autoriser toute dépense d'un montant supérieur à 1000\$ ainsi que toute dépense de nature spéciale, non prévue au budget annuel.

5.2.5. Conseil de direction

Le Conseil de direction dirige les activités du GTN-Québec entre les assemblées générales annuelles. Il a la responsabilité de :

- Assurer un utilisation judicieuse des ressources financières, humaines et matérielles mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés
- se réunir selon le calendrier qu'il se fixe ou sur demande du Président.
- établir les priorités et assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi du Plan d'action annuel
- Préparer l'ordre du jour et les documents à soumettre à l'assemblée annuelle des membres, notamment le plan d'action et le budget annuels
- Convoquer et préparer les réunions régulières ou, au besoin, des réunions spéciales des membres
- créer, sur une base ponctuelle, des groupes de travail afin de réaliser un mandat spécifique telle la réalisation d'une journée d'étude ou la préparation d'un rapport
- Préparer des devis et confier des mandats d'étude

- Donner suite aux propositions qui lui sont faites par les membres
- Évaluer les candidatures des personnes ou organisations qui souhaitent devenir membres du GTN-Québec et les approuver, le cas échéant
- Superviser les services offerts aux membres

Composition du Conseil de direction

Le Conseil de direction est composé de cinq membres et de deux observateurs du MELS :

- Le Président du Conseil de direction est le président élu du GTN-Québec. Il assure la bonne marche des fonctions essentielles liées à la gestion
- Le Vice-président Développement, sous la direction du Président, soutient le Conseil dans ses tâches. Il a en plus la responsabilité de remplacer, au besoin, le président dans l'exercice de ses fonctions. Il a la responsabilité de fournir au GTN-Québec une vision et des orientations en matière de développement technologique. Enfin il supervise les activités des Centres de soutien et de transfert technologique.
- Le Vice-président Communication, sous la direction du Président, soutient le Conseil dans ses tâches. Il assure la promotion des objectifs du GTN-Québec. Il a en plus la responsabilité veiller aux orientations et au fonctionnement du site GTN-Québec dont il est éditeur
- Le Secrétaire Normetic, sous la direction du Conseil de direction, soutient le Conseil dans ses tâches. Il a en plus la responsabilité d'assurer la gestion et de veiller à la bonne marche du secrétariat Normetic.
- Le Secrétaire trésorier (ou simplement Secrétaire), sous la direction du Président, soutient le Conseil dans ses tâches. Il a en plus la responsabilité de d'assurer la gestion budgétaire et de veiller à la bonne marche du secrétariat
- Le Président sortant est invité à faire partie du Conseil pour un an renouvelable. Il soutient le Conseil dans ses tâches. Il a notamment pour rôle de faire bénéficier le Conseil de son expertise et de contribuer à assurer la continuité dans la réflexion.
- Deux Observateurs du MELS, représentant le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur du Primaire et secondaire, (ex officio) soutiennent le Conseil dans ses tâches. Ils permettent au GTN-Québec de maintenir un lien privilégié avec le principal intéressé par les résultats du son travail

À l'occasion, d'autres personnes peuvent être invitées à participer comme invité spécial ou observateur aux rencontres du Conseil de direction

5.3 Opérations

Pour le support à la conduite de ses opérations, le GTN-Québec s'appuie sur deux établissements ou organisations qui lui fournissent les services suivants :

5.3.1.- Le secrétariat

Le secrétariat fournit un support administratif, organisationnel et logistique au fonctionnement du GTN-Québec. Le service de secrétariat est fourni par une organisation ou un établissement qui, sous la direction du secrétaire trésorier, a le mandat de fournir les services suivants :

- Secrétariat;
- Gestion du budget du GTN-Québec;
- Gestion des ententes contractuelles (mandats de consultation, demandes et contrats de subventions, etc.);
- Coordination et support pour les réunions du GTN-Québec (convocation des réunions, ordres du jour et procès verbaux, etc.);
- Support au fonctionnement des groupes de travail (non permanents)

Une entente particulière entre le MELS et cette organisation ou cet établissement établit les modalités convenant aux deux parties.

5.3.2.- Le secrétariat Normetic

Le secrétariat Normetic coordonne les activités de développement et d'entretien du Profil d'application Normetic selon les besoins du GTN-Québec. Les services de secrétariat Normetic sont fournis par une

organisation ou un établissement qui, sous la direction du Conseil de direction du GTN-Québec, a le mandat d'assurer les services suivants :

- Gestion, entretien, animation et mise à jour de la rubrique Normetic du site du GTN
- Entretien et mise à jour du Profil d'application Normetic
- Certification de conformité à Normetic
- Coordination des liens avec les organismes de normalisation
- Veille sur les normes en émergence en support au GTN-Q

Une entente particulière entre le MELS et l'organisme qui héberge le secrétariat Normetic établit les modalités convenant aux deux parties.

5.3.3.- Les Centres de soutien et de transfert technologique

Les Centres de soutien et de transfert technologique associés au GTN-Québec sont des foyers qui coordonnent les activités de développement répondant aux besoins des communautés d'usagers ainsi que les activités de soutien à l'implantation de la normalisation dans les secteurs qu'ils desservent. Les services des Centres de soutien et de transfert technologique sont fournis par des organisations ou des établissements qui, sous la direction du Conseil de direction du GTN-Québec et la supervision du Vice-président Développement, sont gérés localement et ont le mandat d'assurer les services suivants :

- Support à la communauté des usagers de Normetic
- Activités de promotion et de sensibilisation et de formation à chaque ordre d'enseignement
- Coordination des travaux et du soutien techniques dans leurs secteurs d'activité respectifs.
- Préparation de devis pour études, avis techniques, etc.

Le conseil exécutif du GTN-Québec a adopté ce qui précède le 3 novembre 2006. Les points 5.3.4 et 5.3.5 seront élaborés et soumis pour approbation à une prochaine rencontre du GTN-Québec.

5.3.4.-Règles de fonctionnement internes du GTN-Québec (à compléter)

- ✚ Organisation des rencontres (fréquences, ordre du jour, compte-rendu, droit d'intervention...);
- ✚ Suivi des dossiers;
- ✚ Gestion administrative et budgétaire

5.3.5.- Finances (à compléter)

- ✚ Année fiscale : Le calendrier fiscal commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année
- ✚ Budget annuel et règles budgétaires
- ✚ Entente (s) avec les organismes qui subventionnent le GTN